

PROJET SPORTIF FEDERAL 2020-2024

FFBB 2024

Préambule

Le Projet Sportif Fédéral 2020-2024, validé par le Comité Directeur Fédéral en janvier 2020, s'appuie sur trois axes :

- Performance
- Modernisation
- Animation des territoires

Dans ce cadre et en sus de ses activités traditionnelles, la fédération prépare 2024 (les Jeux de Paris) mais également l'après ; elle doit répondre, avec agilité, à l'évolution des attentes de ses licenciés et ses clubs dans un contexte certainement différent.

FFBB 2024 réunit les projets, engagés pour la plupart, visant à préparer l'après 2024 :

- Clubs 3.0 & Pratiques Fédérales
- Plan Formation 2024
- Plan Infra 2024
- Plan Innovation 2024
- Plan Mixité 2024
- Plan Officiels 2024
- Plan Professionnalisation 2024
- Plan Qualité 2024
- Plan Territoires 2024

Clubs 3.0 & Pratiques Fédérales

Le cadre du Club 3.0 est maintenant défini :

- Une affiliation correspondant au type de structure et aux activités proposées : A1, A2, E1 et E2 ;
- Une offre de pratiques compétitives autour du basket 5x5 ;
- Une offre de pratiques compétitives autour du basket 3x3 ;
- Une offre de pratiques non compétitives autour du VxE.

Reste à bonifier ce cadre, en particulier les offres de pratiques, pour attirer de plus de plus de clubs, de licenciés et de pratiquants.

Plan Formation 2024

La fédération est maintenant dotée d'un INFBB et chaque ligue régionale d'un IRFBB.

Dans les clubs, les licenciés sont répartis en 4 familles : joueurs, dirigeants, techniciens et officiels.

Le Plan Formation 2024 doit préparer ces familles de licenciés (à l'exception des joueurs concernés par le PPF) à l'encadrement et l'animation des pratiques fédérales d'ici 2024.

Note de cadrage du Plan Formation 2024 : à venir

Plan Infra 2024

En 2020, le basket français est présent dans plus de 6 000 gymnases.

Le développement des nouvelles pratiques, en particulier le basket 3x3, nécessite de trouver d'autres terrains de jeux.

En complément des équipements indoor traditionnels, il existe près de 10 000 terrains extérieurs en plus ou moins bon état.

Les collectivités territoriales, propriétaires quasi exclusifs de ces équipements, poursuivront la rénovation et le développement de leurs infrastructures sportives ; la demande est de plus en plus importante et les capacités budgétaires des maîtres d'ouvrage de plus en plus réduites.

Le Plan Infra 2024 tient compte de ce contexte et propose :

- Aux collectivités territoriales, de construire des terrains de proximité, extérieurs et peu onéreux, afin de développer le basket 3x3 ; à ce titre, la fédération a conclu un accord-cadre avec l'ANS pour financer ces équipements ; elle a également créé un fonds Infra visant à compléter le financement de ces terrains au profit des clubs ;
- Aux collectivités territoriales, de privilégier des équipements légers, beaucoup moins onéreux que des structures classiques, rapides à assembler afin de développer leur parc en tenant compte de leurs contraintes budgétaires ;
- De développer des plateformes de service afin de compléter le parc d'équipements publics à disposition des clubs, des licenciés, mais aussi d'autres pratiquants d'offres fédérales ; ces équipements seront gérés par la fédération (holding) avec la contribution volontaire des ligues régionales et comités départementaux concernés (filiales), dans le cadre d'un actionnariat à finaliser ;
- De constituer un parc de terrains mobiles 3x3, afin de développer le basket 3x3, par une offre de tournois (Opens) dans les centres historiques de ville et autres animations locales.

Plan Innovation 2024

Dans le cadre de l'Ubérisation du sport, la fédération doit amplifier son effort sur le champ de l'innovation afin de :

- Simplifier la vie des acteurs de son réseau ;
- Diversifier son offre et conquérir des parts de marchés : nouveaux clubs, nouveaux pratiquants, nouveaux partenaires, nouvelles ressources financières.

Le Plan Innovation 2024 doit développer cette stratégie et ces nouveaux outils, en particulier :

- La digitalisation au service de tous, en développant :
 - a. Un pack d'applications tournées vers les clubs,
 - b. Un pack d'applications tournées vers les licenciés et pratiquants,
 - c. Une Marketplace.
- La dématérialisation des licences, des affiliations et des flux financiers ;
- La visio-conférence et les outils de travail collaboratif ;
- L'esport, l'intégration dans nos activités fédérales (VxE) et la création de compétitions e-basket ouvert à tous

Note de cadrage du Plan Innovation 2024 :

- *Le contexte :*
Certains dossiers sont en cours ; la pandémie COVID-19 a fait ressentir un besoin d'avancer plus rapidement que souhaité sur ce champ de l'innovation.
- *La méthode :*
 - *Il est proposé de recruter un chargé d'innovation, positionné au Cabinet du Président, pour piloter le Plan Innovation 2024.*
 - *Il est proposé de confier une AMO pour définir la stratégie globale du projet de digitalisation (pilotage par la Présidence) ; la négociation en cours avec la société Be Sport sera intégrée à cette réflexion globale ;*
 - *Le chargé d'innovation proposera un projet de développement de la visio-conférence et des outils de travail collaboratif ;*
 - *Le chargé d'innovation aura en charge le dossier sport.*
- *Le calendrier :*
 - *Mise en service immédiat de la phase 1 de la dématérialisation,*
 - *Recrutement urgent du chargé d'innovation,*
 - *Esport : lancement de la 1^{ère} compétition e-basket : septembre 2020,*
 - *Autres dossiers liés au recrutement du chargé d'innovation.*

Plan Mixité 2024

En 2020, le basket français est encore le premier sport collectif féminin.

Depuis 2017, la fédération actualise une enquête sur un panel de licenciées afin de mieux cerner la situation :

- 35% licenciées ; progression (licence compétition) : entre 17/18 et 18/19 : -1 114 F et -7 528 H ;
- 31% licenciées déclarent avoir subi des remarques ou des comportements sexistes ;
- 32% dirigeantes déclarent avoir subi des remarques ou des comportements sexistes ;
- 20% arbitres sont des femmes, elles représentent 5% des arbitres Haut Niveau ;
- 1 seule femme Head coach en LFB.

Le Plan Mixité 2024 doit :

- Répondre aux attentes de la société, pour plus de mixité dans la vie quotidienne ;
- Favoriser une mixité complète, facteur de réussite ;
- Sensibiliser aux notions de mixité et de lutte contre les stéréotypes et préjugés ;
- Fidéliser les licenciées et favoriser l'engagement de nouvelles pratiquantes ;
- Proposer des pratiques en mixité au sein des activités fédérales ;
- Favoriser l'engagement des femmes aux postes à responsabilité ;
- Préparer le renouvellement des instances dirigeantes.

Note de cadrage du Plan Mixité 2024 :

- *Le contexte :*
En septembre 2019, la fédération valide une première feuille de route et constitue un groupe de travail qui devait présenter la phase 1 du Plan (conception) en décembre 2019 puis le Plan complet fin avril 2020 pour une exécution immédiate.

- *Les objectifs :*
L'objectif n°1 est de pousser vers une mixité complète au sein du basket français, reprenant le travail sur la féminisation et la monoparentalité.
L'objectif n°2 est de préparer le renouvellement des instances dirigeantes du réseau fédéral (fédération, ligues et comités).

- *Les premiers éléments de réflexion :*
Cinq thématiques sont abordées :
 - *Formation et valorisation des bonnes pratiques, ou comment la FFBB peut-elle contribuer à un changement social à travers ses formations ?*
 - *Comment faire prendre conscience aux acteurs/trices des stéréotypes et préjugés dans le milieu du basketball ?*
 - *Se former à la mise en place de pratiques inclusives sur et en dehors des terrains (pratique en mixité, valorisation des actions incluant les femmes, etc.) ;*
 - *Dirigeantes, arbitres, techniciennes : Comment inciter et accompagner les femmes à la prise de responsabilités ?*
 - *Accompagner les clubs, ligues et comités à identifier et inciter des femmes à s'engager ;*
 - *Accompagner les femmes à la prise de responsabilités : donner les outils, rééquilibrer une socialisation bien souvent différenciée.*
 - *Femmes éloignées de la pratique ou comment inclure toutes les femmes dans la pratique du basketball ?*
 - *Femmes vivant dans les QPV, ZRR, familles monoparentales, en situation de précarité sociale, etc.*
 - *Quelles actions la FFBB peut-elle mettre en place pour permettre à chaque femme de pratiquer et de s'engager au sein des activités fédérales ?*
 - *Médiatisation et partenariats :*
 - *Comment donner de la visibilité à la pratique du basket-ball par les femmes ?*
 - *Comment communiquer sur la pratique des femmes sans véhiculer des stéréotypes ?*
 - *Comment faire de la pratique des femmes, un secteur économique attractif ?*
 - *Plan Héritage Eurobasket féminin 2021 :*
 - *Comment mesurer l'impact de l'Euro 2021 ?*
 - *Comment utiliser cet événement pour permettre l'engagement et la fidélisation de licencié(e)s ?*
 - *Comment utiliser cet événement pour mobiliser les acteurs/trices ?*
- *La méthode :*
Le Plan sera conçu en deux temps :
 - *Phase 1 :*
 - *Problématique ;*
 - *État des lieux, freins et chiffres clés ;*
 - *Pistes de réflexions, travail sur les familles, les pratiques et la monoparentalité (grands axes) ;*
 - *Premiers éléments d'évaluation.*
 - *Phase 2 :*
 - *Poursuite plus approfondie du travail ;*
 - *Sollicitation, si besoin, d'autres ressources (salariés et/ou bénévoles) ;*
 - *Propositions d'actions et de communication ;*
 - *Identification des ressources et des moyens de mobiliser le réseau ;*
 - *Propositions d'évaluation du plan (indicateurs, suivi, évaluation) ;*
 - *Élaboration d'un livrable de présentation du Plan.*
- *Le calendrier :*
 - *Finalisation du Plan Mixité 2024 (phases 1 & 2) au plus tard le 1^{er} septembre 2020 ;*
 - *2021-2022 : mise en œuvre ;*
 - *2022-2024 : évaluation et évolution du projet et la charte.*

Plan Officiels 2024

Les officiels regroupent arbitres, OTM, statisticiens, commissaires, superviseurs, etc.

Les différentes politiques concernant l'arbitrage (ancienne charte de l'arbitrage, actuelle charte des officiels) n'ont pas donné entière satisfaction.

Le Plan Officiels 2024 doit satisfaire les besoins d'officiels, après Paris 2024, en particulier un nombre suffisant d'arbitres dans la filière fédérale et un arbitrage de qualité.

1^{ère} note de cadrage du Plan Officiels 2024 :

○ Le contexte :

Un séminaire sur l'arbitrage français a eu lieu le samedi 14 avril 2020 ; il a permis de faire un état des lieux de la situation de l'arbitrage couvrant les compétitions fédérales (hors HNO) ; il a proposé un tour de table de préconisations afin d'améliorer le fonctionnement actuel.

Il a été décidé de donner suite en constituant un groupe de travail national pour finaliser le 1^{er} Plan Officiels 2024, relatif à l'arbitrage.

○ Les objectifs :

L'objectif n°1 est un nombre suffisant d'arbitres dans la filière fédérale.

L'objectif n°2 est un arbitrage de qualité.

○ Les 3 questions pour cadrer la réflexion et répondre à l'objectif :

- *Dans le cadre de la politique fédérale :*
 - *Que doit-on unifier ?*
 - *Que peut-on harmoniser sur une région ?*
 - *Que laisse-t-on à l'initiative locale ?*
- *Comment amener les arbitres de clubs vers la formation fédérale ?*
- *Le principe de la charte des officiels n'étant pas remis en cause, comment la simplifier ?*
- *Le groupe de travail approfondira la réflexion sur la formation, la gestion & désignation, l'engagement des clubs et d'autres sujets évoqués lors du séminaire du 14 avril.*

○ La méthode :

- *S'engager sur un plan sur 4 ans (2020-2024) afin de préparer les clubs et le réseau fédéral (FFBB, LR et CD) ;*
- *Créer un Groupe de Travail Officiels 2024, au niveau de la FFBB, comprenant :*
 - *Une représentation de la Présidence,*
 - *Une représentation de la Délégation Compétitions & VxE, dont la CF Compétitions,*
 - *Une représentation de la Délégation Formation & Emploi, dont la CF Officiels,*
 - *Une représentation de 4 ligues régionales (1 élu, ou 1 bénévole, ou 1 salarié, référent des GT régionaux),*
 - *Une représentation de 4 comités départementaux (régions que les 4 ligues représentées) (1 élu, ou 1 bénévole, ou 1 salarié),*
 - *Le personnel fédéral concerné.*
- *Créer un Groupe de Travail Officiels 2024 Nom Région, au niveau de chaque région, comprenant :*
 - *Une représentation de la Ligue régionale, dont la CR Compétitions (ou équivalent), et la CR Officiels (ou équivalent),*
 - *Une représentation de chaque comité départemental (1 élu, ou 1 bénévole, ou 1 salarié),*
 - *Le personnel régional concerné,*
 - *Identifier un référent de chaque GT régional.*

- *Le calendrier :*
 - *Constitution du Groupe de Travail : Bureau Fédéral du 19 juin 2020*
 - *Constitution des Groupes de Travail régionaux : Bureau Fédéral du 19 juin 2020*
 - *2020-2021 : appliquer la charte V2, travailler sur le Plan Officiels 2024 et la nouvelle charte des officiels :*
 - *Au niveau national : 5 points étapes (juillet, octobre, janvier, mars, mai),*
 - *Au niveau national : 5 points étapes (juillet, octobre, janvier, mars, mai).*
 - *2021-2022 : mettre en œuvre la version 1 du Plan ;*
 - *2022-2024 : évaluer et faire évoluer le Plan et la charte.*

Plan Professionnalisation 2024

Fédération, ligues régionales, comités départementaux et clubs fonctionnent au quotidien grâce aux très nombreux bénévoles et de plus en plus par l'apport de salariés amenant leur disponibilité et leur expertise.

Le Plan Professionnalisation 2024 doit améliorer la gestion et la montée en compétence de ces salariés, dans un cadre cohérent, harmonieux et efficient, regroupant les différents réseaux fédéraux :

- Le réseau de direction, regroupant directeurs de pôles, chefs de service et directeurs territoriaux ;
- Le réseau technique, regroupant :
 - a. Les techniciens du réseau fédéral (CTS, CTF, CTO et CTA) ; l'avenir des CTS étant incertain, il paraît opportun de lancer une étude sur l'évolution de cette composante du réseau technique ;
 - b. Les arbitres HN ; une étude sur la professionnalisation des arbitres doit être lancée en 2020 ;
 - c. Les techniciens de clubs ; une filière spécifique regroupant les 3 fonctions (coach, directeur sportif et manager général) doit être également étudiée en 2021 ;
- Le réseau administratif, regroupant le personnel administratif de l'ensemble des structures.

Ce Plan Professionnalisation 2024 doit tenir compte des dispositifs nationaux (ex. services civiques ou SNU) et de la montée en puissance de l'apprentissage (CFA).

1^{ère} note de cadrage du Plan Professionnalisation 2024 :

- *Le contexte :*

Parmi l'intégralité des ressources humaines à sa disposition, la fédération (au sens large) dispose d'un réseau technique composé d'un groupe de techniciens indispensables au développement du basket français :

- *Les CTS, agents de l'État qui doit arbitrer de leur avenir,*
- *Des salariés de droit privé, employés par la fédération (ex. les chargés de développement) et ses structures déconcentrées (ex. CTF, CTO, CTA).*

Ce groupe évolue chaque année et va forcément continuer à évoluer.

Aujourd'hui, la fédération (au sens large) pallie les remplacements au fil de l'eau sans réelle stratégie à moyen terme. Même si les recrutements peuvent être pertinents, cette non-stratégie appauvrira, à terme, l'encadrement des licenciés, le service aux clubs et la performance du basket français à l'international.

De plus, la fédération a décidé d'accroître ses offres de pratiques compétitives (5x5, 3x3) et non compétitives (VxE) ; elle a donc besoin de relais de développement, dotés d'une expertise de plus en plus exigeante, présents sur les territoires, au plus près des clubs, des licenciés, quelles que soient leurs particularités.

Il paraît donc indispensable d'anticiper l'évolution de ce groupe, mais également certainement y inclure tous les autres salariés qui agissent sur les territoires (en complément des CTO, CTA) pour construire une organisation professionnelle agile, montant en expertise, collant aux réalités des activités proposées et de la raison d'être de la fédération :

- *La performance du basket français, déclinée par les résultats des équipes nationales et l'efficacité du PPF ;*
- *La modernisation de la fédération, de ses structures déconcentrées et de ses clubs ;*

- *L'animation des territoires en offrant des activités attendues par ses licenciés et ses clubs.*

Le groupe de travail, réuni le 07 mai 2020, propose d'engager la réflexion sur une redéfinition de la professionnalisation de cette composante de l'activité fédérale ; celle-ci sera le premier maillon d'un projet ambitieux revisitant l'ensemble des activités professionnalisées ou pouvant l'être (exemple l'arbitrage Haut-Niveau).

- *Les premiers éléments de réflexion :*

Il est indispensable de faire un état des lieux précis, de déterminer (si possible) les évolutions à court et moyen terme (2024) du contexte, des activités fédérales, des attentes des territoires, d'identifier les besoins :

- *D'où on part ?*
- *Où veut-on aller ?*
- *Avec qui ?*
- *Comment ?*

Il est proposé de mener une étude AMM : « Adéquation Missions – Moyens » qui permettra de mettre en adéquation les missions et les moyens liés aux objectifs fédéraux ; elle prendra en compte l'état initial (ressources (dont RH), organisation, éléments structurels) et les adaptations prévisibles pour 2024.

Il est indispensable, pour chaque salarié (indépendamment de son statut), de déterminer :

- *Son ou ses activités principales (ce pourquoi il occupe le poste et payé par son employeur) ;*
- *Son ou ses activités complémentaires (ou accessoires) (ce pourquoi il a une valeur ajoutée pour une autre structure de la fédération (au sens large)) ;*
- *Sa perspective de carrière.*

Plus que la seule expertise technique, ce réseau :

- *Doit couvrir un spectre plus large allant du développement territorial (plusieurs facettes à développer), au management, à la technicité et même haute technicité ;*
- *Doit donc intégrer toutes ces missions et chacun de ses salariés obtenir une fiche de poste différenciée, un plan de formation, un parcours d'adaptation et un accompagnement personnalisé.*

Une réflexion doit être menée sur une nouvelle appellation de ces collaborateurs, pour afficher là aussi une nouvelle ambition :

- *Les cadres d'État (CTS) ?*
- *Les salariés gérés directement par la fédération (cadres et non cadres) ?*
- *Les salariés gérés directement par les ligues régionales et comités départementaux (chargés de développement (ou développeurs) ?) ?*

Une réflexion doit être menée pour harmoniser les règles de fonctionnement entre composantes fédérales (fédération, ligues, comités, clubs) pour la mise à disposition des salariés :

- *Pour leurs activités principales (ex. groupement d'employeurs ?) ;*
- *Pour leurs activités complémentaires (ex. conventions) ;*
- *Pour leur pilotage parfois assuré par une autre personne que leur structure employeur (ex. DT Régionale au sein d'un ETR ou DTN au sein des Équipes de France).*

- *Les objectifs :*

L'objectif n°1 de ce groupe de travail est de proposer une organisation cohérente regroupant CTS, CTF, CTO, CTA et autres salariés, sur les territoires (ex. les 6 chargés de développement), tenant compte du contexte, des évolutions financières possibles de la fédération (au sens large), des évolutions possibles du gouvernement sur le dossier des CTS.

L'objectif n°2 de ce groupe de travail est de proposer un calendrier de mise en œuvre de ce projet, prévoyant également l'accompagnement des territoires

- *Les suites immédiates :*

- *Présentation de cette note de cadrage au Bureau Fédéral du 22 mai 2020 ;*

- Premières réflexions du Groupe de Travail pour avancer sur la méthode et le calendrier précis : avant fin juin 2020 ;
- État des lieux : avant fin septembre 2020 ;
- Autres éléments de méthode et du calendrier à préciser d'ici fin juin ;
- Passage imposé : le séminaire des dirigeants (janvier 2021).

Plan Qualité 2024

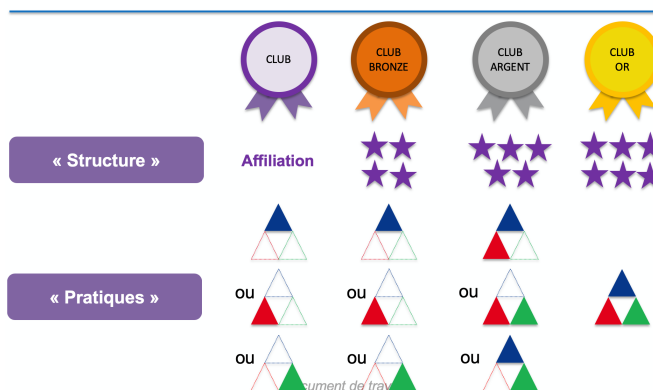
Fédération, ligues régionales, comités départementaux et clubs proposent des services et des prestations à leurs licenciés, partenaires, collectivités locales, pratiquants ou simples consommateurs.

Le réseau doit accepter de rentrer dans le champ concurrentiel (autres sports fédérés, réseaux d'associations non fédérées, promoteurs privés).

Le Plan Qualité 2024 doit engager le réseau dans une démarche qualité par :

- Une étoilisation des clubs, ou comment valoriser leurs actions (labels fédéraux) et leur engagement ;
- Une étoilisation des ligues régionales et comités départementaux, ou comment valoriser leurs actions au service des clubs, dans le respect du PSF et du futur Projet Sportif de son Territoire (PST) ;
- Une étoilisation de la fédération, ou comment valoriser son action dans le cadre de sa délégation, de sa contribution à ses membres, de ses accords de partenariats ;
- Une évaluation des politiques fédérales.

Etoilisation : Club Bronze, Argent, Or



Note de cadrage du Plan Qualité 2024 :

○ *Le contexte :*

La fédération a décidé d'orienter l'attribution des crédits PSF et de ses fonds propres en soutien de sa politique fédérale sur les territoires ; l'évolution de la société vers une consommation différente (certainement plus exigeante) des pratiques sportives, la mise en œuvre des futurs PST donnent une obligation au réseau d'être plus performant dans les services et prestations qu'il propose. Un groupe de travail doit être constitué afin de proposer un Plan Qualité 2024 répondant à ce contexte.

○ *Les objectifs :*

*L'objectif n°1 de ce groupe de travail est de proposer une politique d'étoilisation d'un club.
L'objectif n°2 est de proposer une politique d'étoilisation d'un comité départemental et d'une ligue régionale.
L'objectif n°3 est de proposer une politique d'étoilisation de la fédération et d'évaluation des politiques fédérales.*

- *Les premiers éléments de réflexion :*
Il est indispensable de faire un état des lieux précis :
 - *Des politiques fédérales existantes valorisant la qualité de l'activité du réseau (ex. labels) ;*
 - *Des réflexions existantes sur l'évaluation des politiques fédérales (observatoire, critères, etc.)*
- Au vu de cet état des lieux, le groupe de travail proposera les critères d'étoilisation, les démarches d'obtention de ces étoiles et amènera sa contribution à l'attribution des financements PSF (fonctionnement) et FFBB (bonification).*
- *Le calendrier :*
 - *Présentation de cette note de cadrage au Bureau Fédéral du 22 mai 2020,*
 - *Constitution du Groupe de Travail : Bureau Fédéral du 19 juin 2020,*
 - *État des lieux : avant fin septembre 2020,*
 - *Autres éléments de méthode et du calendrier à préciser pour le Comité Directeur du 4 juillet 2020,*
 - *Validation du Plan Qualité 2024 : Octobre 2020,*
 - *Passage imposé : le séminaire des dirigeants (janvier 2021).*

Plan Territoires 2024

Forte de ses 4 000 clubs et 710 000 licenciés, la fédération impulse une politique fédérale tournée vers la performance et les territoires ; elle s'appuie sur les ligues régionales et comités départementaux selon leurs délégations territoriales ; elle s'appuie également sur des relations partenariales avec les collectivités territoriales, propriétaires des équipements sportifs, qui développent elles-mêmes leurs propres politiques sportives.

Le Plan Territoires 2024 doit faciliter la démarche territoriale de la fédération et l'appropriation de sa politique au sein de son réseau ; il doit balayer :

- Les stratégies financières d'accompagnement d'initiatives territoriales, par exemple :
 - a. Les crédits PSF,
 - b. Les fonds FFBB (FART, Infra, Retour au Jeu, etc.)
- Les supports logistiques et pédagogiques à destination du réseau fédéral, par exemple :
 - a. Le E-learning,
 - b. Les tutoriels,
 - c. Les vidéo-animations présentant les grands projets fédéraux,
 - d. Le projet '1 000 pages' détaillant l'intégralité de la politique fédérale,
 - e. Les plaquettes de présentation.
- Les particularités des territoires :
 - a. Outre-mer & Corse,
 - b. Ruralité,
 - c. Métropole.
- Des conventions avec des collectivités territoriales, dans la perspective d'obtenir un soutien, dans la durée, aux activités fédérales ; dans le cadre des futurs PST, il semble opportun de conclure des partenariats avec une majorité de Conseils régionaux ainsi que les réseaux représentant ces différentes collectivités (ex. Andes, France Urbaine) ;
- Un travail important de déclinaison de la politique fédérale (PSF) à l'échelle des régions et regroupant les politiques territoriales des ligues régionales et comités départementaux (PDT), en cohérence avec les politiques sportives des collectivités locales (PST).

Note de cadrage du Plan Territoires 2024 :

○ *Le contexte :*

La territorialisation des politiques sportives va s'accélérer, la fédération doit s'y préparer et ouvrir immédiatement les réflexions sur l'ensemble des points balayés ci-dessus.

○ *La méthode :*

- *Le Trésorier Général aura en charge la réflexion sur les stratégies financières d'accompagnement des initiatives territoriales ; en sus de l'attribution des crédits PSF, l'objectif est de proposer une nouvelle politique d'attribution des fonds propres de la fédération, en regroupant toutes les lignes actuelles, en s'interrogeant sur d'autres lignes budgétaires récurrentes (ex. arbitrage) afin de soutenir et bonifier l'activité du réseau fédéral,*
- *Le Directeur Général aura en charge la mise en œuvre des supports logistiques et pédagogiques à destination du réseau fédéral,*
- *La Délégation Clubs, Jeunesse & Territoires poursuivra la réflexion sur les particularités des territoires, en particulier réactivera les deux groupes de travail (Ruralité & Métropole) pour approfondir la réflexion sur des mesures différenciées,*
- *La Délégation Clubs, Jeunesse & Territoires Un travail important de déclinaison de la politique fédérale (PSF) à l'échelle des régions et regroupant les politiques territoriales des ligues régionales et comités départementaux (PDT), en cohérence avec les politiques sportives des collectivités locales (PST),*
- *La Présidence poursuivra le lien avec les collectivités territoriales en vue de conclure des partenariats.*

○ *L'objectif :*

Être prêt pour octobre 2020, à l'exception des PDT.

○ *Le calendrier :*

- *Présentation de cette note de cadrage au Bureau Fédéral du 22 mai 2020,*
- *Si besoin, constitution de Groupes de Travail : avant fin mai*
- *État des lieux : Bureau Fédéral du 19 juin 2020,*
- *Réflexions : juin, juillet, août 2020,*
- *Présentation au Bureau Fédéral septembre 2020,*
- *Validation par le Comité Directeur octobre 2020,*
- *Focus à l'AG FFBB,*
- *Passage imposé : le séminaire des dirigeants (janvier 2021).*